

AR PREFECTURE

017-200041523-20210323-DEC118\_2021-AU  
Reçu le 23/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Marchés

Décision n° 118 / 2021  
AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

***En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).***

Le Président de la Communauté de Communes de la Haute-Saintonge décide de signer ;

- Pour le Centre des Congrès, un contrat de maintenance avec l'entreprise Balthazar- Poupelain, pour 2 prestations :
  - Vidange et le nettoyage hydrodynamique du bac à graisse et canalisations, une fois en février et l'autre en août. Le montant de chaque intervention est de 205 €.
  - Le nettoyage hydrodynamique des réseaux d'égouts, au mois de février. Le montant de cette intervention est de 160 €.

Ce contrat valable 1 an est renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Jonzac,

Le

23 MARS 2021

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU



Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge